



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E60012

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2026

ÉDITÉ LE 13/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1996

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/04/2015
30 118

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 403 468 085 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 37942G

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4454579104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4454579104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE ZANAGLIA

130 RUE DU MARAIS
BUREAU N°3
59282 NOYELLES-SUR-SELLE

Téléphone : 03 27 44 98 46

Fax : 03 27 43 10 23

Portable : 06 25 15 62 32

Site Internet :

E-mail : zanaglia@zanaglia.fr

Responsabilité légale :

ZANAGLIA CHRISTOPHE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / MARLIERE JULIEN
CO-GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/02/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	10/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.